



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 37300

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la constitution de la société spatiale Astrium après fusion du franco-britannique Matra Marcoin Space et des activités spatiales de DASA. Avec plus de 8 000 employés et un chiffre d'affaires annuel de 2,25 milliards d'euros, Astrium sera la première société spatiale européenne. Ses activités s'étendent à de nombreux domaines d'application, y compris les lanceurs et les infrastructures orbitales. Il lui rappelle que la division lanceurs stratégiques et spatiaux d'Aérospatiale-Matra ne fait pas partie d'Astrium. Ainsi les lanceurs Ariane restent en dehors de son périmètre même si Astrium représente 16,8 % de l'actionnariat d'Ariane Espace. Aussi, il lui demande si la constitution de la société EADS va entraîner l'intégration d'Ariane dans Astrium qui disposerait ainsi d'une gamme complète de lanceurs à commercialiser.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37300

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6514